

RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01033

Numéro SIREN : 502 720 907

Nom ou dénomination : JPS GRANULATS

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 8376

JPS GRANULATS
Société par actions simplifiée
au capital de 4 654 613 euros
Siège social : RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
502 720 907 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le dix octobre,
A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

Les associés de la société JPS GRANULATS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, lieudit « les hauts poiets » 21700 NUITS SAINT GEORGES, sur convocation verbale, tous les associés étant présents et consentants.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier STOCKER, en sa qualité de Président de la société REKCOTS, Présidente de la Société.

La société REVISION, GESTION, AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions sur les 4 654 613 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

 C⁰

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre STOCKER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution est adoptée/rejetée par :

6656613
.....voix ayant voté pour,
.....voix ayant voté contre
.....voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


Cette résolution est adoptée/rejetée par :

6656613
.....voix ayant voté pour,
.....voix ayant voté contre
.....voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Pour la société **REKCOTS**
Présidente Associée
Associée Présidente



Pour la société **BTP CAPITAL**
INVESTISSEMENT
Associée



Pour la société **VICLAMAR**
DEVELOPPEMENT
Associée



Pour la société **BNP PARIBAS**
DEVELOPPEMENT
Associée

